



DÉPARTEMENT ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT REDON
CANTON BAIN DE BRETAGNE

COMMUNE SAULNIÈRES (35)

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Jeudi 18 janvier 2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie à 20 h 30, sous la présidence de **M. LE GUEHENNEC Laurent**, Maire.

Date de convocation : 12 janvier 2024.

Étaient présents : MM. LE GUEHENNEC Laurent, LEBEAU Christine, ESNAULT Jean-Luc, DENIEL Franck, VALOIS Dominique, ANTIN Séverine, LEFEBVRE Angélique, BABIN-TOUBA Ludovic, CONAND Cathel.

Absent(s) excusé(s) : Mme JOURDAN Anne-Sophie (pouvoir à M. DENIEL Franck)

Absent : M. PHELIPPE Joseph, BARRE Bruno (pouvoir à Mme ANTIN Séverine), CIEKAWY Ombeline (pouvoir à Mme ANTIN Séverine), GOUVERNEUR Gilles, BITAULD Fabienne (pouvoir à Mme LEFEBVRE Angélique).

Secrétaire de séance : Mme ANTIN Séverine est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation de la réunion du Conseil Municipal du 6 décembre 2023 : réunion et procès-verbal validés à l'unanimité

2024001 | Finances : Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) :

affectation de 75 000 € de crédits décidée à l'unanimité.

2024002 | Ressources humaines : Délibération de recours au bénévolat : recours au bénévolat adopté à l'unanimité.

2024003 | Intercommunalité : avenant à la convention de fonctionnement des bibliothèques : avenant validé à l'unanimité.

Décisions du maire au titre des délégations du Conseil Municipal (article L2122-22 du CGCT)

Décision 012401 : Monsieur le Maire a signé plusieurs devis dans le cadre de sa délégation de signature :

- Achat du robot tondeuse auprès de l'entreprise JANZE MOTOCULTURE pour un montant de 10 198 € TTC, conformément à la délégation de signature donnée par la délibération 2023074 ;
- Réparation du moteur des cloches de l'église, auprès de l'entreprise MACE ENTREPRISES, pour un montant de 2 852, 82 € TTC ;
- Division des parcelles ZK 157 et ZK 158 auprès du géomètre EGUIMOS pour un montant de 1077 € TTC ;
- Division de la parcelle AA238 auprès du géomètre EGUIMOS pour un montant de 900 € TTC ;

Décision 012402 : L'exécutif a lancé la consultation adaptée avec publicité auprès des entreprises pour la construction du terrain de FOOT 5.

Décision 012403 : M. le Maire a octroyé une concession trentenaire au columbarium à M. Dominique G.

